RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT D'ECHANGE DANS LE CADRE DU VINCENNES ESTIVAL CLUB 2026

DÉCISION N° DM-26-303

EN DATE DU 07 AOUT 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de signer un contrat d'échange avec la société Le Parisien Libéré dans le cadre de la valorisation mutuelle du Vincennes Estival Club et de ses partenaires médias durant la période du 10 juillet au 2 août 2026;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la société Le Parisien Libéré concernant un contrat d'échanges d'une valeur maximale de prestations de 13 110 €, pouvant comprendre les actions suivantes de la part de chacune des parties :

Pour le Partenaire :

- Une pleine page dans Le Parisien édition 94 ; une demi-page dans Le Parisien édition 75 ; envoi d'un emailing sur les bases op-tin partenaires du Parisien.fr ; un post sur le compte X « Les Echos Le Parisien Communication » ; mise en avant dans la Pressroom du Groupe Les Echos Le Parisien ; mise en avant dans l'agenda du Parisien Etudiant ; création et mise en place de jeux concours sur Le club abonnés.

Pour la Ville :

Mise en avant du logo Le Parisien sur l'ensemble du plan de communication :
Print : affiches réseau Ville de Vincennes, commerces locaux, réseau RATP ; programmes diffusés à Vincennes et alentours, présence dans le magazine municipal
Flyers : diffusion sur les réseaux Vincennes
Web : logo + lien vers le site de la Ville
Sur site :

- visibilité sur bâches et dispositifs d'habillage ; diffusion régulière de spots sur l'écran de la scène ; présence possible sur des activations spécifiques

Billetterie **:** 10 places sèches à activer sur n'importe quelle dates (entre le 10 juillet et 2 août).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260807-Imc1H14538H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/08/2026
Date de Publication : 07/08/2026

D É C I D E

DE SIGNER un contrat d'échanges entre le Parisien et la ville de Vincennes à hauteur maximale de 13 110 €, et dont la facturation sera établie en fonction des prestations effectivement réalisées par les parties.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée du sport, de la vie associative et des quartiers,

Signé

Giulietta RANIERI

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260807-Imc1H14538H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/08/2026
Date de Publication : 07/08/2026